

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

19 avril 2017

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 19 AVRIL 2017, à 19 h (7 h pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Luc Lalonde , maire de Béarn
M. Jean-Yves Parent , maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet , maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin
M. Norman Young , maire de Kipawa
M^{me} Isabelle Morin , mairesse de Laforce
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M. Éric Dubuque , maire de Moffet
M^{me} Lyne Ash , pro-maire de Nédélec
M. Alain Flageol , maire de Notre-Dame-du-Nord
M. Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny
M. Mario Drouin , maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M^{me} Édith Lafond , mairesse de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre
M^{me} Nicole Rochon , mairesse de la Ville de Témiscaming
M. Bernard Flébus , maire de la Ville de Ville-Marie

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

M^{me} Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Laniel
et représentante du territoire non organisé

SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

EST ABSENTE :

M^{me} Carmen Côté, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable
de la gestion des matières résiduelles
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le conseil des maires s'est réuni en caucus (réunion privée)
de 19 h à 20 h 10.

Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h 30 et adoption de l'ordre du jour.

04-17-122

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin
appuyé par M. Jean-Yves Parent
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

04-17-123

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2017.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2017 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. André Pâquet
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

1^{re} partie

Aucune question de l'assistance

Information

Suivi – Comité administratif de la MRCT.

Le conseil des maires prend acte du projet du procès-verbal de la réunion du 5 avril 2017 du comité administratif ayant été transmis par courriel aux élus le 18 avril 2017.

Information

Investissements 2017-2019 sur le réseau routier au Témiscamingue.

Le 7 mars 2017, le ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, M. Luc Blanchette, et le député d'Abitibi-Est, M. Guy Bourgeois, annonçaient des investissements de 196 millions de dollars dans le réseau routier de la région de l'Abitibi-Témiscamingue au cours de la période 2017-2019.

Pour le Témiscamingue, voici les principaux chantiers planifiés:

- Angliers – Réfection d'un pont au-dessus de la rivière des Quinze sur la route 391 (projet de moins d'un M \$);
- Fugèreville – Travaux d'asphaltage sur la route 382 (projet de moins d'un M \$);
- Moffet – Stabilisation de talus sur la route Moffet-Laforce (projet entre 1 M \$ et 5 M \$);
- Nédélec – Travaux d'asphaltage sur la route 101 (projet entre 1 M \$ et 5 M \$);
- Notre-Dame-du-Nord – Travaux d'asphaltage sur la route 101, 391 et sur la rue Ontario (projet de moins d'un M \$).

Développement de la filière hydroélectrique – Suivi.

Information

Monsieur Warolin fait état du dossier depuis la dernière séance du conseil. L'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT) a été approché pour réaliser une étude d'impact du projet Onimiki sur les plans d'eau touchés par le projet, avec émission de recommandations s'il y a lieu. Dès qu'un devis aura été déposé, avec échéancier, les maires en seront informés.

Une délégation de représentants du Lac St-Jean ayant participé au développement de la filière hydroélectrique dans cette région, sera au Témiscamingue le 23 mai prochain, pour rencontrer les élus et les communautés autochtones afin d'échanger sur le sujet.

Monsieur Young intervient en mentionnant qu'une rencontre a eu lieu entre son conseil municipal et le conseil de Kebaowek pour discuter du projet Onimiki et qu'à cet égard, un comité de partenaire fut créé. Il réitère que son conseil n'est pas en opposition au projet, tant que celui-ci n'aura pas d'effets négatifs sur le lac Kipawa.

Le préfet poursuit en mentionnant avoir obtenu un document de la Régionale sur le projet d'Angliers présentant des informations complémentaires à celles déjà fournies.

Finalement, le conseil des maires est informé que des représentants d'Hydro-Québec, dont le vice-président Distribution Hydro-Québec, viendront rencontrer les élus le 18 mai 2017, lors d'une rencontre privée. Les élus sont invités à transmettre leurs questions à la directrice générale, afin qu'Hydro-Québec puisse fournir des réponses lors de cette rencontre.

04-17-124

Moratoire de la CPTAQ sur les demandes à portée collective : décision 367374 du 20 juin 2011 : îlots déstructurés dans les municipalités de Moffet, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny et Saint-Édouard-de-Fabre.

Le 20 juin 2011, la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) rendait la décision 367374 pour les municipalités de Moffet, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny et Saint-Édouard-de-Fabre. Cette décision comprend 2 volets :

- l'identification de 25 îlots déstructurés permettant la construction de 147 nouvelles maisons ou chalets (en plus des 159 maisons existantes à l'intérieur de ces îlots);
- l'identification, dans le reste de la zone agricole de deux (2) zones ou affectations : une affectation « agricole dynamique » dans laquelle sont interdites les nouvelles maisons non reliées à une ferme et une affectation « agroforestière » dans laquelle les citoyens peuvent toujours présenter des demandes à la CPTAQ pour de nouvelles maisons.

Ces deux (2) affectations sont issues du schéma d'aménagement de la MRC. Or, dans sa décision 367374, la CPTAQ a utilisé les affectations qui apparaissaient dans l'ancienne version du schéma (1987), plutôt que la nouvelle version (2011). L'affectation « agricole dynamique » de 1987 incluait plusieurs terrains inutilisables pour l'agriculture (marécages, caps de roche) et plusieurs secteurs domiciliaires (exemple : chemin de la Gap), alors que la version de 2011 représente tous les terrains enregistrés au MAPAQ comme exploitations agricoles.

Cette utilisation des anciennes cartes, fait en sorte que plusieurs demandes de construction de maison sont automatiquement refusées par la CPTAQ pour le seul motif qu'elles se situent dans l'affectation « agricole dynamique » de 1987 :

- Notre-Dame-du-Nord : Léon Caron/Gisèle Bédard (dossier 408639) : terrain vacant entouré de maisons sur le chemin de la Gap, desservi par l'aqueduc et l'égout, présence de droits acquis (maison en 1980);
- Notre-Dame-du-Nord : Guy Racine/Nadia Bernèche (dossier 409036) : terrain rocheux, sans perspective agricole
- Notre-Dame-du-Nord : Serge Desjardins (dossier 361823) : terrain enclavé entre le lac, un chemin et un boisé, prolongement du développement du rang de la Gap;
- Notre-Dame-du-Nord : Roger Forest (dossier 410190) : le terrain comprend un grand stationnement en gravier, une plate-forme de ciment de plus de 7 000 pieds carrés et plusieurs bâtiments à l'abandon;
- Saint-Édouard-de-Fabre : Alphonse Hamelin (dossier 407888) : terrain formé de gravier compacté, présence de droits acquis (maison en 1980).

Le 5 août 2015, le comité administratif de la MRC avait adressé une telle demande à portée collective à la CPTAQ. Dans une lettre datée du 23 mars 2016, la CPTAQ ne reconnaît plus la résolution du CA et exige une résolution du conseil des maires (alors que la demande de 2011 avait été initiée par une résolution du CA du 14 avril 2010).

En ce qui a trait à la justification de la demande en vertu de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, on peut dire que les affectations de 2011 représentent mieux le potentiel agricole des lots et l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole que les affectations de 1987. La présente demande s'inscrit très bien dans la démarche de révision du plan stratégique du Témiscamingue qui a identifié la démographie et l'occupation du territoire comme un enjeu majeur des prochaines années.

Quant à l'article 61.1, il ne s'applique pas aux demandes à portée collective comme la décision 367374. De toute façon, la présente demande ne vise pas à autoriser les 5 projets ci-dessus, mais plutôt de permettre à la CPTAQ de les étudier au mérite et de ne plus les rejeter automatiquement.

Attendu que l'utilisation par la CPTAQ, dans la décision n° 367374, des anciennes affectations (1987) ne reflète pas la réalité et entraîne le rejet automatique de nombreuses demandes sans impact sur l'agriculture;

Attendu que, depuis le 11 mai 2015, la MRC de Témiscamingue a entrepris des démarches pour faire corriger la décision n° 367374 et/ou pour présenter une nouvelle demande, en se conformant à toutes les instructions de la CPTAQ;

Attendu qu'en octobre 2016, la CPTAQ rejetait la demande de la MRC et imposait immédiatement un moratoire sur les demandes à portée collective, sans possibilité (pour la MRC) de poser des questions ou de nous expliquer;

Il est proposé par M. Alain Flageol
appuyé par M. Jocelyn Aylwin
et résolu unanimement

- ❖ De demander à la CPTAQ (à l'instar de plusieurs MRC du Québec) de lever le moratoire sur les demandes à portée collective;
- ❖ Que copie de la présente résolution soit transmise à Monsieur Luc Blanchette, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, ministre responsable des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec et député de la circonscription de Rouyn-Noranda-Témiscamingue et à la Fédération québécoise des municipalités pour appui.

04-17-125

Dépôt du projet de loi 132 concernant les milieux humides et hydriques.

Considérant le dépôt du projet de loi 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques par Monsieur David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Considérant que s'il est adopté, ce projet de loi obligera chaque MRC à adopter un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

Considérant que le PRMHH identifie les milieux humides et hydriques (marais, lacs et cours d'eau) qui méritent une protection particulière, ceux qui doivent être restaurés, les règles d'utilisation du sol sur et autour de ces milieux humides et un plan d'action.

Considérant que ce plan s'applique seulement aux terres privées (8 % de la MRCT);

Considérant que la MRC aura 5 ans pour l'élaborer et que par la suite, il devra être révisé tous les 10 ans;

Considérant que le ministère de l'Environnement lancera, d'ici 2 ans, un programme de subvention pour la restauration et la création de nouveaux milieux humides et que ce programme de subvention pourra être délégué aux MRC qui le désirent;

Considérant qu'aucune compensation financière n'est prévue pour cette nouvelle responsabilité dévolue aux MRC;

Il est proposé par M. Maurice Laverdière
appuyé par M. Bernard Flébus
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue dénonce la nouvelle responsabilité dévolue aux MRC qui aura à adopter un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), si le projet de loi 132 est adopté;
- ❖ D'informer le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la MRC de Témiscamingue refusera cette nouvelle responsabilité, aucune compensation financière n'étant rattachée à cette prochaine obligation;

- ❖ De transmettre copie de cette résolution auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et des MRC du Québec pour appui.

04-17-126

Projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie – Dépôt pour transmission au ministre de la Sécurité publique.

Considérant que la MRC de Témiscamingue a adopté la première version de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 18 août 2010;

Considérant que l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie (LRQ 2000, c. 20) prévoit la révision du schéma au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

Considérant que le projet de schéma révisé a été présenté aux différentes municipalités du territoire de la MRC ainsi qu'à la population par le biais de consultations publiques :

Il est proposé par M. Mario Drouin
appuyé par M^{me} Édith Lafond
et résolu unanimement

- ❖ D'accepter le dépôt du projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie;
- ❖ De transmettre ledit document au ministre de la Sécurité publique, M. Martin Coiteux, en vue de son attestation.

Le conseil des maires souhaite offrir ses sincères remerciements à Monsieur Jean Martineau, chargé de projet en sécurité incendie, ayant réalisé le présent mandat.

Information

Rapport du préfet – Dernier CA de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Le préfet fait état de différents dossiers, suivant la dernière rencontre du conseil d'administration de la FQM :

- Le loyer des tours de télécommunications en terre publique : les tarifs imposés par le ministère ne tiennent pas compte de la réalité des territoires qui souhaitent offrir un service d'utilité publique auprès de la population. La permanence de la FQM a pu analyser le dossier et confirmer les faits auprès des autorités du MERN. La FQM entreprendra des représentations auprès du cabinet du ministre Arcand pour traiter de la problématique rencontrée par les coopératives de télécommunication et proposer des solutions.
- Le règlement sur l'abattage d'arbres : dans la foulée de la mobilisation des propriétaires privés pour la production de bois, la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) propose un amendement au projet de loi n° 122 en regard du transfert du pouvoir de réglementer la protection du couvert forestier des municipalités locales aux MRC. La FPFQ demande l'appui de la FQM dans sa démarche auprès du gouvernement. Ainsi, une lettre sera transmise aux Affaires municipales et de l'Occupation du territoire demandant d'harmoniser la réglementation municipale sur la protection du couvert forestier par territoire de MRC en forêt privée, et ce, avant le début de l'analyse détaillée du projet de loi n° 122.

- Projet de règlement sur la diffusion de l'information dans les municipalités : la FQM a soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) une proposition de projet-pilote. Celui-ci aurait deux volets. Premièrement, il viserait à recenser les pratiques existantes afin de déterminer les impacts qu'aurait ce nouveau règlement sur les ressources matérielles, humaines et financières des municipalités. Deuxièmement, il consisterait à développer une plateforme commune de diffusion de l'information pour l'ensemble des municipalités, ce qui permettrait une uniformisation et une meilleure accessibilité des données publiées.
- Implication des femmes en politique : la FQM fournira, sous peu, une trousse d'outils au milieu municipal pour favoriser l'implication des femmes en politique municipale.
- 2^e Rendez-vous sur le développement local et régional : le 26 avril prochain à Québec aura lieu le 2^e Rendez-vous sur le développement local et régional. Les maires, directeurs généraux et professionnels de chacune des régions sont invités à y participer.

Information

Rapport du préfet – Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ).

Monsieur Warolin revient sur la tenue de l'assemblée générale de la MMQ, ayant eu lieu le 31 mars dernier. Trois points saillants à souligner :

1. La tenue de cette assemblée aura permis de recadrer les objectifs et orientations souhaitées par les membres, notamment que la Mutuelle tienne en compte les réalités des milieux ruraux.
2. La mise en place d'un nouveau produit d'assurance contre la cybercriminalité.
3. Le versement de 5 M \$ en ristournes auprès des membres, pour l'année 2016.

Information

Rapport du préfet – AGA de Tricentris.

Le 13 avril dernier, Monsieur Warolin a assisté à l'assemblée générale annuelle de Tricentris, l'organisme profitant de l'occasion pour souligner ses 20 ans. Au cours de cette rencontre, le préfet fut informé de la baisse des marchés du recyclage dans le dernier mois et que l'année 2017 risque de s'avérer difficile à ce niveau. Or, Tricentris a capitalisé les profits des dernières années dans un fonds visant à pallier les années difficiles, le marché du recyclage étant cyclique.

Tricentris dessert environ 209 municipalités et s'avère être la plus grande entreprise de tri au Québec avec le traitement des matières résiduelles de 188 000 tonnes métriques.

Finalement, Tricentris vient tout juste de signer une entente de partenariat avec Cascades pour le traitement de 75 000 tonnes de carton recyclé et traité; l'entente est évaluée à 10 M \$.

Information **Gestion des matières résiduelles – Rapport d'activités.**

Le conseil des maires prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

Information **Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).**

Conformément aux dispositions prévues à l'article 53.19 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), le PGMR révisé de la MRC de Témiscamingue est entré en vigueur le 24 février 2017, soit 120 jours suivant la date de sa transmission au ministre, rendant ainsi caduc le PGMR présentement en vigueur.

Le PGMR révisé est maintenant publié sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC.

Information **Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR) – État d'avancement des travaux.**

Le 6 décembre 2016, le gouvernement du Québec met en place le Fonds de rayonnement des régions (FARR) qui, à terme, « atteindra une enveloppe de 100 millions de dollars pour soutenir la concertation et la réalisation de projets mobilisateurs qui auront des retombées sur le territoire de chacune des régions ». Avec l'avènement du FARR et des sommes alloués pour le développement, les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue ont retenu deux priorités supplémentaires

En s'appuyant sur les priorités dégagées par le Plan quinquennal, la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue veut favoriser des choix stratégiques dans les projets proposés. Le FARR constitue un levier pour la mise en œuvre des objectifs du plan quinquennal et l'engagement des partenaires.

Les priorités régionales de développement et les actions à privilégier pour chacune des priorités vont orienter la sélection des projets qui seront financés par le FARR. Le classement des priorités traduit un consensus régional. Ainsi, la priorité de la desserte internet est unanimement reconnue comme la priorité numéro un.

Six (6) priorités retenues :

1. Favoriser et soutenir la desserte IHV (internet haute vitesse) et de la téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire de la région.
2. Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu.

3. Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement de nouveaux arrivants, incluant l'immigration.
4. Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations.
5. Consolider et diversifier les filières agricoles, forestières, minières, touristiques et d'avenir au sein de l'économie régionale.
6. Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être des jeunes, des aînés et des familles.

Le comité travaille à finaliser le cadre du FARR afin que la mise en œuvre puisse débuter pour juin 2017.

Information

34^e Finale régionale des Jeux du Québec – Recommandation du comité administratif.

Le conseil des maires prend acte de la recommandation du comité administratif qui demande à ce que la MRC de Témiscamingue poursuive son engagement financier, visant à soutenir l'organisation des Jeux du Québec, lors de la tenue de ceux-ci au Témiscamingue, par la création d'un fonds de réserve, réparti sur 4 ans, soit 8 000 \$ par année.

04-17-127

Nomination d'un nouveau représentant à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue et le Baladeur.

Il est proposé par M. Bernard Flébus
appuyé par M. Jocelyn Aylwin
et résolu unanimement

- ❖ De nommer Madame Isabelle Morin, mairesse de la municipalité de Laforce, à titre de représentante de la MRC de Témiscamingue au sein de la Corporation du transport adapté du Témiscamingue et du Baladeur.

04-17-128

Nomination d'un nouveau représentant au Conseil régional de l'environnement.

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ De nommer Madame Lyne Ash, pro-maire de la municipalité de Nédélec, à titre de représentante de la MRC de Témiscamingue au sein du Conseil régional de l'environnement en Abitibi-Témiscamingue.

Formation Piwaseha – La culture et les réalités autochtones.

Information

Le préfet invite les élus à communiquer auprès de leur conseil municipal respectif, la possibilité que la MRC de Témiscamingue organise la formation Piwaseha sur la culture et les réalités autochtones.

Les municipalités sont invitées à faire connaître leur intérêt dans les meilleurs délais, les prochaines dates de formation, ayant été partagées.

Information

Hydro-Québec – Calendrier et nature des travaux de maîtrise de la végétation par municipalité.

Hydro-Québec informe la MRC de Témiscamingue que différents travaux d'élagage des arbres auront lieu au cours de la prochaine année sur l'ensemble du territoire témiscamien. Ces travaux réalisés à proximité de leur réseau de distribution visent à assurer la sécurité de la population et prévenir les interruptions de courant. Les travaux ont débuté en mars dans les secteurs de Kipawa et Témiscaming et se poursuivront dans la plupart des municipalités :

Municipalité	Activités	Période	Superficie en km
Angliers	Élagage, déboisement	Juillet à décembre	42
Béarn	Élagage, déboisement	Juillet à décembre	44
Belleterre	Élagage	Juillet à décembre	32
Duhamel-Ouest	Élagage, déboisement	Juillet à décembre	68
Fugèreville	Élagage, déboisement	Juillet à décembre	54
Guérin	Élagage, déboisement	Juillet à décembre	48
Kipawa	Élagage, déboisement	Janvier à juin	30
Laforce	Élagage, déboisement	Juillet à décembre	37
Laniel	Élagage, déboisement	Juillet à décembre	43
Latulipe-et-Gaboury	Élagage	Juillet à décembre	16
Latulipe-et-Gaboury	Élagage, déboisement	Juillet à décembre	40
Laverlochère	Élagage	Juillet à décembre	24
Laverlochère	Élagage, déboisement	Juillet à décembre	36
Lorrainville	Élagage	Juillet à décembre	6
Lorrainville	Élagage, déboisement	Juillet à décembre	58
Moffet	Élagage, déboisement	Juillet à décembre	45
Nédélec	Élagage, déboisement	Juillet à décembre	48

Municipalité	Activités	Période	Superficie en km
Notre-Dame-du-Nord	Élagage, déboisement	Juillet à décembre	49
Rémigny	Élagage, déboisement	Juillet à décembre	49
St-Bruno-de-Guigues	Élagage, déboisement	Juillet à décembre	72
St-Édouard-de-Fabre	Élagage, déboisement	Juillet à décembre	64
St-Eugène-de-Guigues	Élagage	Janvier à juin	2
Tt-Eugène-de-Guigues	Élagage, déboisement	Juillet à décembre	35
Témiscaming	Élagage	Janvier à juin	12
Témiscaming	Élagage, déboisement	Janvier à juin	63
Témiscaming	Élagage, déboisement	Juillet à décembre	4
Ville-Marie	Élagage, déboisement	Juillet à décembre	26
Duhamel-Ouest	Abattage	n/a	2

Information

Fonds de soutien au développement économique du Témiscamingue.

Le fonds de soutien au développement économique du Témiscamingue, poursuit la mission du défunt fonds d'adaptation et de diversification économique du Témiscamingue, (FADET). Ce fonds demeure une mesure d'aide à la préfaisabilité et à la faisabilité des projets d'entreprises. Il vise à soutenir les promoteurs lors des études préalables à la réalisation d'un projet qui permettra aux entreprises de s'adapter ou de démarrer de nouveaux projets afin de diversifier les assises économiques du Témiscamingue. Ces projets se situent en amont des projets d'investissement.

Contribution financière au fonds

- MRC de Témiscamingue : 75 000 \$
- Société de développement du Témiscamingue : 20 000 \$
- Caisse Desjardins du Témiscamingue : 10 000 \$

Disponibilité pour 2017 : 105 000 \$

Une rencontre aura lieu prochainement entre les bailleurs de fonds pour établir le fonctionnement de ce fonds, pour ensuite, procéder à l'annonce du fonds auprès de la population témiscamienne et ainsi, recevoir les demandes d'aides financières de promoteurs.

Information

Modification de l'heure des séances du conseil des maires.

Le conseil statue sur une modification de l'heure de la réunion privée des maires qui débutera désormais à 18 h 30, alors que l'heure de la séance publique demeure à 19 h 30.

04-17-129

Séance du conseil du 21 juin 2017 – Modification du lieu pour siéger.

Il est proposé par M. Daniel Barrette appuyé par M^{me} Lyna Pine et résolu unanimement

- ❖ De modifier le calendrier des séances du conseil des maires, pour la tenue de la séance du 21 juin 2017, qui aura lieu sur le territoire de la municipalité de Laforce.

Vu l'absence de Monsieur Warolin, le 21 juin, alors qu'il sera à l'extérieur de la région, les membres du conseil des maires seront invités à faire connaître leurs disponibilités pour tenir ladite réunion à une autre date.

04-17-130

Appui à la démarche territorial visant le maintien de deux offices municipaux d'habitation au Témiscamingue.

Considérant que le projet de loi 83, présenté le 1^{er} décembre 2015 à l'Assemblée nationale du Québec, propose des modifications à la Loi sur la Société d'habitation du Québec afin de regrouper les offices municipaux d'habitation sur le territoire d'une MRC;

Considérant que la MRC de Témiscamingue a formé un comité de transition et de concertation composé de représentants des quatre OMH situés sur son territoire afin de trouver la meilleure façon de procéder tout en assurant une continuité de services de proximité aux locataires de chacune des offices d'habitation;

Considérant que le comité de transition et de concertation est unanime pour le maintien de deux offices d'habitation sur le territoire de la MRC, soit un au centre du Témiscamingue, regroupant les OMH de Lorrainville, Saint-Bruno-de-Guigues et Ville-Marie, et l'autre, dans le sud du Témiscamingue, soit l'actuel office municipal présent;

Considérant que cette orientation concertée répond à un des objectifs du ministère, soit de diminuer de 50 % le nombre d'offices sur un territoire de MRC, passant de 4 à 2;

Considérant que cette décision fut prise suite aux réalités linguistiques, culturelles, sociales et géographiques qui diffèrent le secteur sud du reste de la MRC de Témiscamingue, la MRC ayant une particularité en terme d'étendue de territoire;

Il est proposé par M. Jean-Yves Parent
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue appuie la démarche du comité de transition et de concertation requérant auprès de la Société d'habitation du Québec, la création de deux offices d'habitation sur le territoire de la MRC, un premier au centre, regroupant les OMH de Lorrainville, Saint-Bruno-de-Guigues et Ville-Marie, et l'autre, dans le sud du Témiscamingue, soit l'actuel office municipal présent, afin de permettre une offre de services personnalisés de qualité;
- ❖ De réitérer, l'importance que le gouvernement prenne en compte les réalités territoriales dans la desserte de services de proximité, en évitant l'application d'une politique « de mur à mur ».

Appui à Bell Canada pour dépôt d'un projet auprès des programmes « Brancher pour innover » et « Québec branché » – Création d'un lien de redondance pour le Témiscamingue.

04-17-131

Considérant que le gouvernement du Québec, en complémentarité au programme « Brancher pour innover », a lancé le programme « Québec branché » ayant pour but de soutenir les projets visant à offrir aux citoyens, aux organismes, dont les municipalités et aux entreprises situées en milieu rural, un service internet haute vitesse

Considérant que la Gestion de l'infrastructure régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (GIRAT), en partenariat avec Bell Canada, déploie et gère un réseau de fibres optiques depuis 2006, assurant une desserte auprès du milieu municipal, scolaire, des communautés autochtones et du réseau des bibliothèques en Abitibi-Témiscamingue;

Considérant l'importance d'assurer le maintien des services Internet haute vitesse, soit le large bande, auprès des mandants du GIRAT;

Considérant que Bell Canada déposera un projet visant à assurer une redondance d'un lien Internet haute vitesse, pour le Témiscamingue, afin d'éviter une rupture de services, si bris de la fibre optique au Témiscamingue;

Considérant que le projet de « redondance » proposé permettra aux foyers, aux entreprises et aux établissements communautaires de suivre l'évolution technologique et de participer pleinement à l'économie numérique;

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue appuie Bell Canada pour le dépôt d'une demande de financement auprès des programmes « Brancher pour innover » et « Québec branché ».

04-17-132

Appui à l'ACTIA pour les personnes handicapées du Témiscamingue.

Considérant que l'ACTIA est le seul organisme ayant un centre de jour pour offrir des services aux personnes handicapées du Témiscamingue ouvert 5 jours/semaine;

Considérant que cet organisme accueille 50 personnes pour leur offrir des services adaptés à leur handicap et en leur permettant de briser leur isolement en favorisant la socialisation;

Considérant l'importance de maintenir cet organisme au Témiscamingue qui assure d'offrir des activités éducatives favorisant le développement d'habiletés, la valorisation personnelle et l'intégration sociale des personnes handicapées ;

Considérant qu'à défaut de trouver du financement à court terme, l'organisme se verra contraint à fermer ses portes en juin prochain;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue appuie l'ACTIA pour l'obtention d'un financement récurrent permettant le maintien des services de cet organisme;
- ❖ Que la présente résolution soit transmise à Monsieur Luc Blanchette, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, ministre responsable des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec et député de la circonscription de Rouyn-Noranda-Témiscamingue.

Information **Projet d'obtention de nouvelles cartes de formations professionnelles au Centre Frère-Moffet de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue.**

Madame Pine informe le conseil que le Centre de formation professionnelle Frère-Moffet de la CSLT souhaite obtenir de nouvelles cartes de formations professionnelles pour permettre de combler des besoins en main-d'œuvre, alors que la région connaît une pénurie de travailleurs. Huit nouvelles cartes sont demandées, dans deux secteurs d'activités, soit :

Secteur agriculture : grandes cultures, mécanique agricole, horticulture et jardinerie et production horticole;

Secteur bâtiments et travaux publics : mécanique de machines fixes, plomberie-chauffage, calorifugeage et réfrigération.

Information **Géoparc de l'Unesco.**

Une rencontre se tiendra le 27 avril 2017, à Earlton, sur le projet de Géoparc de l'Unesco. Madame Andrée Nault, directrice du Fossilarium de Notre-Dame-du-Nord, souhaite la présence d'élus et d'agents de développement lors de cette réunion.

Information **L'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT).**

Monsieur Norman Young, représentant de la MRCT au sein de l'AFAT demande qu'une rencontre soit organisée avec le conseil des maires, afin que l'organisme puisse venir présenter ses services et leur demande de soutien financier.

Information **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

2^e partie

Aucune question de l'assistance.

04-17-133 **Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par M. Bernard Flébus
appuyé par M. Jean-Yves Parent
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

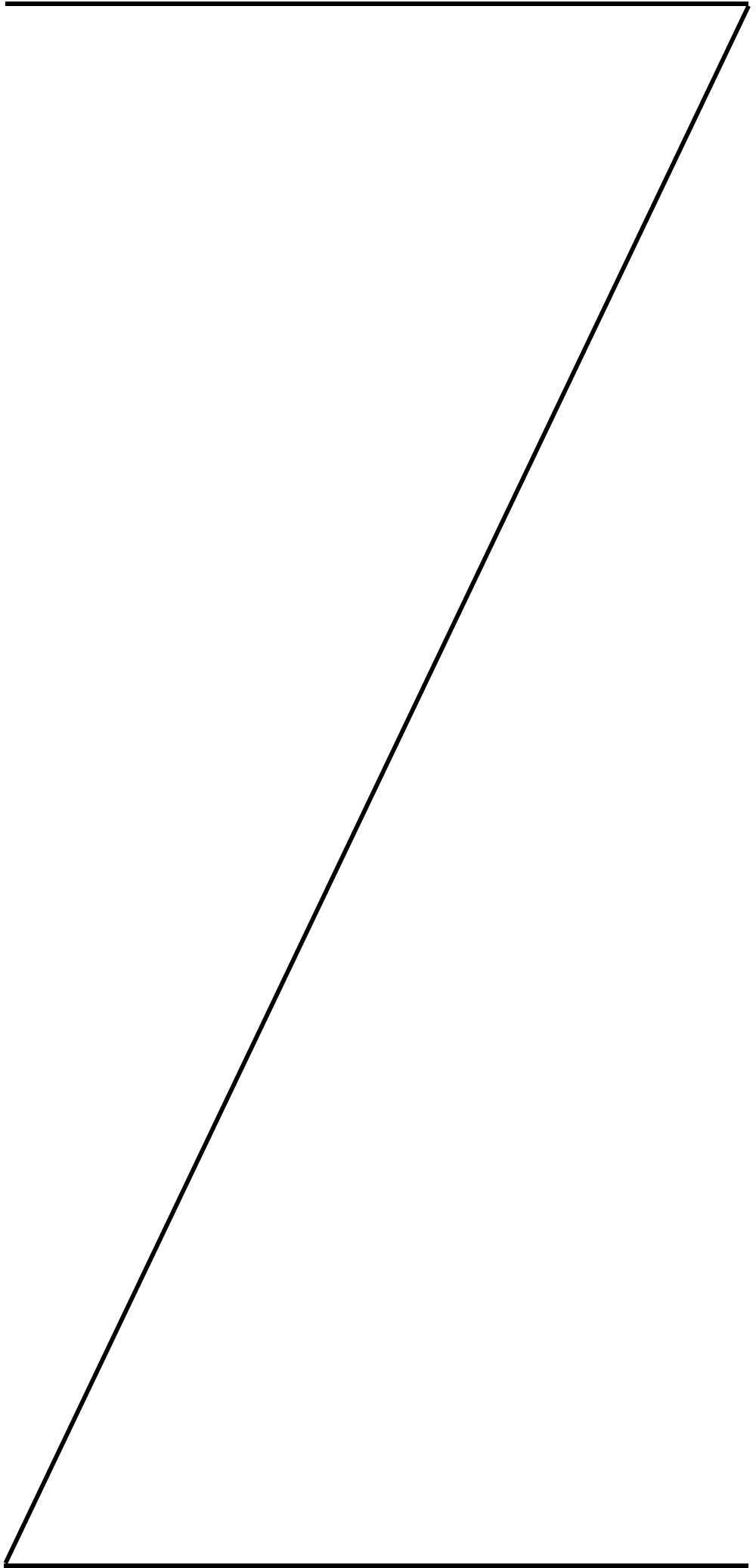
N. B. : Prochain conseil des maires : 17 mai 2017

Il est 21 h 40.

Arnaud Warolin, préfet

Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant
et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le
conseil des maires lors d'une séance subséquente.**



11780